



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 20 octobre 2026 à 20 h, à la salle du conseil du centre communautaire et culturel, au 891, boulevard Saint-Jean-Baptiste, à Mercier, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure #2026-16 : véranda 3 saisons d'une habitation résidentielle isolée.

- Permettre que la véranda projetée de type trois (3) saisons soit implantée à une distance de **2,59 mètres** d'une ligne de terrain, alors que l'article 6.3.10, paragraphe 2, du Règlement de zonage no 2022-1009 exige une distance minimale de **3 mètres** d'une ligne de terrain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 17 septembre 2026

Denis Ferland, avocat

Greffier